

MAIRIE DE SARTILLY

SÉANCE DU 2 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le deux mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire.

Etaient présents : M. RAULT, Maire - M. FOURRE - M. LUCAS - M. VILQUIN - Mme JARDIN, Adjoints - Mme GOUELLE - Mme LAMY - Mme LEROY - Mme LEFRANC - M. LOUIS DIT GUÉRIN - Mme LE PUIL - M. COULOMBIER - Mme LEMOUSSU - M. PAUL - M. BRETHON - Mme BINARD

Absents excusés : Mme PERRIGAULT - Mme FILLEUL - M. DESBISSONS

Secrétaire de séance : M. BRETHON

- Comptes administratifs 2014 :

Faute de disposer des comptes de gestion des différents budgets et du compte administratif du budget du lotissement du Fonteny, M. LUCAS, Adjoint aux finances, propose un examen des comptes administratifs de l'assainissement, de l'eau et du budget général et remercie les personnes qui ont participé à l'élaboration des différents comptes.

➤ Assainissement

Cette compétence étant depuis le 1^{er} janvier 2014 communautaire, le compte administratif ne comporte ni dépenses, ni recettes.

➤ Service de l'eau

M. LUCAS rappelle que la production d'eau potable a été confiée depuis le 1^{er} janvier 2014 au Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA) et que, de ce fait, seule la distribution reste de compétence communale. Il ajoute que ce transfert a eu pour conséquence un reversement au SMPGA de 30% des excédents de fonctionnement et d'investissement de l'année 2013.

- Section de fonctionnement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 359 892,72 €
 - Recettes réalisées : 184 995,55 €
 - Excédent reporté (2013) : 356 546,12 €
 - **Résultat de clôture : excédent de fonctionnement de : 181 648,95 €**

- Section d'investissement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 232 683,69 €
 - Recettes réalisées : 19 045,00 €
 - Excédent reporté (2013) : 87 200,93 €
 - **Résultat de clôture : déficit d'investissement de : 126 437,76 €**

Restes à Réaliser en 2015 : Dépenses : 35 423,47 € ; Recettes : 25 756 €

Excédent à reporter au BP 2015 : 45 543,72 €

➤ **Budget général**

- Section de fonctionnement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 1 482 909,93 €
 - Recettes réalisées : 1 896 039,01 €
 - Excédent reporté (2013) : 30 612,00 €
 - **Résultat de clôture : excédent de fonctionnement de : 443 741,08 €**

- Section d'investissement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 761 901,04 €
 - Recettes réalisées : 748 727,09 €
 - Déficit reporté (2013) : 141 184,25 €
 - **Résultat de clôture : déficit d'investissement de : 154 358,20 €**

Restes à Réaliser en 2015 : Dépenses : 159 277,32 € ; Recettes : 194 820,50 €
Excédent à reporter au BP 2015 : 324 926,06 €

Le vote des différents comptes est reporté à la prochaine séance, une fois les documents obtenus, et notamment les comptes de gestion.

- Abattoirs Sainte Cécile

Le collectif des salariés de cet abattoir vivant une situation catastrophique financièrement demande une contribution de la commune afin de leur venir en aide. Le conseil municipal, tout en exprimant sa solidarité avec le collectif, l'invite à se tourner vers la Communauté de Communes qui dispose de la compétence économique.

- Courrier du SDEM.

Le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Départemental des Energies de la Manche (SDEM) faisant part d'un projet d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le département, Sartilly étant concerné. Trois types de bornes sont proposés. Le Conseil Municipal demande plus de précisions concernant la nature de ces bornes avant de prendre toute décision.

- Convention Passerelle.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une nouvelle convention avec cette association, le coût pour la commune s'élevant à 0,47 € par habitant.

- Lettre des entraîneurs de trotteurs.

M. le Maire fait part d'une demande des entraîneurs de chevaux de trot de disposer d'une piste au complexe équin de Dragey-Ronthon. Cette question étant du ressort de la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel n'est pas débattue.

- Garderie pour les enfants des agents municipaux.

Le Conseil Municipal reconduit la gratuité du service de la garderie pour les enfants des agents municipaux.